



Directives pour la négociation des tarifs AI dans le domaine des moyens auxiliaires

La collaboration entre les fournisseurs de moyens auxiliaires et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) doit être transparente et garantir la qualité des prestations fournies.

Le présent document précise donc les conditions-cadres et offre un bref aperçu des documents nécessaires pour les négociations tarifaires menées avec l'AI dans ce domaine. Pour les cas concrets, il existe des directives plus détaillées, qui sont spécifiques au domaine des moyens auxiliaires et aux fournisseurs de prestations.

1. Exigences envers les fournisseurs de prestations

- Les fournisseurs de prestations doivent tenir une comptabilité financière conforme aux Swiss GAAP RPC ou une comptabilité ordinaire conforme au code des obligations (CO), ainsi qu'une comptabilité analytique. S'il s'agit d'une nouvelle prestation ou activité et qu'aucune comptabilité analytique n'est disponible pour les années précédentes, les fournisseurs doivent établir des coûts prévisionnels.
- Les coûts des prestations fournies doivent pouvoir être justifiés.
- La distinction par rapport à d'autres prestations doit être précisée (par ex. prestations visées à l'art. 74 LAI ou remise de moyens auxiliaires à des particuliers).

2. Coûts pris en compte

- Sont pris en compte les coûts résultant d'une gestion économique et appropriée, directement liés à une organisation adéquate de la remise des moyens auxiliaires.

3. Documents à fournir

- Tous les documents nécessaires au calcul des tarifs doivent être remis à l'OFAS avant le début des négociations. Il peut s'agir des documents suivants : comptes annuels et comptabilité analytique (généralement pour les trois dernières années), statistiques, coûts par cas, informations sur les temps de déplacement, la formation des collaborateurs chargés de la remise des moyens auxiliaires, les frais d'acquisition, les processus, etc.

4. Calcul du tarif horaire

- Afin de s'assurer que tous les fournisseurs de prestations soient placés sur un pied d'égalité, le calcul est basé sur un schéma comportant des valeurs de référence.

